



LE SECRETAIRE D'ETAT,
CHARGE DE L'EMPLOI

Paris le 6 juillet 2009

A l'Attention de
Mme Sylvie BRUNET
M. Jean-Pierre GENESLAY
M. Philippe DORGE
M. Marc BIEHLER

Objet : Mission relative à l'activité partielle.

L'activité partielle est l'un des principaux outils de la politique de l'emploi du Gouvernement dans la lutte contre la crise économique. Son principal objectif est de prévenir les licenciements, pour permettre aux entreprises de passer la période de chute de la demande en conservant leurs salariés. La sous-activité peut aussi être mise à profit pour former les salariés et ainsi améliorer le savoir-faire des entreprises en vue de la sortie de crise.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux ont pris différentes mesures pour améliorer le dispositif d'activité partielle :

- l'ANI du 15 décembre 2008 a permis de porter l'indemnisation de droit commun à 60 % du salaire brut avec l'aide de l'Etat ;
- un dispositif d'activité partielle de longue durée a été mis en place à compter du 1^{er} mai. Il est financé par l'Etat et l'Unedic et permet des périodes de chômage partiel relativement longues accompagnées d'un maintien dans l'emploi sur le double de la durée des conventions (3 mois renouvelables dans la limite d'un an) et d'assurer des formations ;
- L'accord entre l'Etat et le FUP signé le 21 avril prévoit le financement de programmes de formation au bénéfice des salariés en activité partielle.

En outre, un dispositif de prise en charge spécifique pour l'automobile avait été décidé dans le cadre du pacte automobile du 9 février.

La mission que je vous confie consiste à s'assurer du bon fonctionnement sur le terrain de ces différents dispositifs et de leur appropriation par les entreprises, les services de l'Etat et les OPCA.

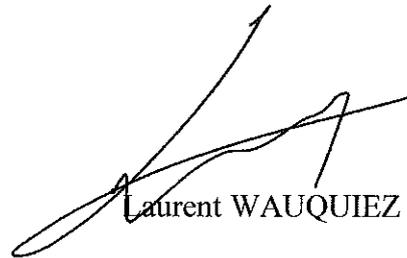
Dans cette perspective, vous porterez une attention particulière aux sujets suivants :

- la mise en œuvre effective du dispositif d'activité partielle de longue durée ;
- l'articulation du chômage partiel avec la formation, en identifiant les obstacles qui pourraient se présenter à l'optimisation de ces dispositifs ;

- la bonne application de l'activité partielle à l'ensemble des branches ou secteurs qui en éprouvent le besoin, notamment dans les entreprises de services et les PME.

Votre groupe de travail est composé de Mme Sylvie BRUNET, DRH d'ONET, de M. Jean-Pierre GENESLAY, directeur général de Révillon Chocolatier, de M. Philippe DORGE, directeur des affaires sociales de PSA et de M. Marc BIEHLER, inspecteur général des affaires sociales.

Je souhaite que vous puissiez me rendre compte tous les mois du déroulement de vos travaux qui s'achèveront le 1er novembre 2009.



Laurent WAUQUIEZ